AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE GÉNÉRALE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle générale et extraordinaire des actionnaires d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins (la "société") sera tenue **à l'hôtel Le Centre Sheraton, Salle de Bal Est, 1201, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec**, **le 27 février 2007 à 10 h 00 (heure de Montréal)**, aux fins suivantes:

1. recevoir les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 août 2006, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant, accompagné du rapport des administrateurs;
2. élire les administrateurs;
3. nommer Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, à titre de vérificateurs de la société pour la prochaine année et autoriser les administrateurs à établir leur rémunération pour la prochaine année; et
4. délibérer sur tout autre point pouvant être dûment soumis à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire de sollicitation de procurations et le formulaire de procuration, relativement aux questions devant être traitées à l'assemblée sont joints à cet avis. La circulaire de sollicitation de procuration apporte des renseignements complémentaires sur les points qui seront soumis à l'assemblée et, à ce titre, fait partie intégrante du présent avis. Une copie du rapport annuel contenant les états financiers et le rapport des vérificateurs qui sera déposé à l'assemblée accompagne le présent avis, si vous en avez fait la demande.

Westmount (Québec), le 18 janvier 2007.

PAR ORDRE DU CONSEIL ADMINISTRATION

(s) Pierre Léveillé

Pierre Léveillé, Président

AVIS IMPORTANT

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous êtes priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner le plus tôt possible dans l'enveloppe prévue à cette fin. Les procurations doivent être déposées ou reçues au bureau de l'agent des tranferts et agent chargé de la tenue de la société Société en fiducie Computershare du Canada, 1500, rue University, bureau 700, Montréal, Québec, H3A 3S8, à l'attention des services aux entreprises, au plus tard à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci ou peuvent être remises au président de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci. Votre procuration ne sera pas utilisée si vous assistez à l'assemblée.

La date de clôture des registres utilisée pour déterminer quels actionnaires ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et, sauf tel qu'autrement prescrit dans la circulaire de sollicitation de procurations, de voter à celle-ci correspond à la fermeture des bureaux le 17 janvier 2007. Seules les personnes inscrites à titre de porteurs d'actions ordinaires dans les livres de la société à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres pourront recevoir l'avis de convocation à l'assemblée.